



ZOOM SUR...

Centre-ville
Gare
Faubourg des Tanneries



Le Plan Local d'Urbanisme réaffirme la volonté de protection du patrimoine bâti en centre-ville mais aussi dans les tissus urbains environnants, tels que le faubourg des Tanneries ou le secteur gare. La construction, l'extension et la rénovation d'immeubles (logements ou commerces) sont soumises à des règles strictes. L'usage du PVC est ainsi interdit, les terrasses pour fumeurs sont précisément régies. L'intégration du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager assoit cette volonté de protection et de valorisation.



Le centre-ville remplit un double rôle crucial pour Chaumont. Il assure une véritable mixité sociale du fait de l'attractivité cumulée de services publics, d'établissements culturels et de commerces. Le centre-ville a également un rôle majeur dans le dynamisme commercial, rôle souligné par le Plan Local d'Urbanisme. Le projet centre-gare va permettre de conforter cette mixité et ce dynamisme avec, en particulier, l'optimisation des transports, des flux et du stationnement, à proximité du cœur de ville.



Le Plan Local d'Urbanisme inscrit le respect du patrimoine environnemental dans ses textes en imposant un urbanisme soucieux d'économiser l'espace. Ainsi, les extensions urbaines se font en limitant au mieux l'impact sur les milieux naturels sensibles, particulièrement en vallée de Suize, autour du faubourg des Tanneries.